

**Département du Val-de-Marne**

**Arrondissement de Nogent-sur-Marne**

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal .....45

Membres en exercice .....45

Présent.e.s ou représenté.e.s  
à la séance .....45

Excusé.e.s ..... 00

Absent.e.s ..... 00

**Délibération n° 2020-09-07-U**

Acquisition d'une place de stationnement au parking des Larris rue Paul Langevin

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITE - FRATERNITÉ

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

**EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES**

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-21 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** les articles L.210-1, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois, révisé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal, modifié les 14 février 2018 et 17 février 2019 par le Conseil de Territoire ParisEstMarne&Bois ;

**CONSIDERANT** la proposition de Madame WIND, domiciliée 4 rue Paul Langevin, par courrier en date du 24 septembre 2019 de vendre à la Ville, la place de stationnement n°398, rue Paul Langevin dont elle est propriétaire au prix de 5 000 euros (cinq mille euros) ;

**CONSIDERANT** l'accord de principe de Monsieur le Maire par courrier, en date du 30 septembre 2019, concernant l'acquisition de cette place de stationnement ;

**CONSIDERANT** que le montant de la transaction future ne requiert pas l'avis des Domaines ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de requalifier l'accès au quartier des Larris et le cheminement piéton de la dalle Claude Bernard, pour ainsi, rendre plus lisible l'entrée de quartier ;

**CONSIDERANT** que la dalle Claude Bernard recouvre un parking en super structure ;

**CONSIDERANT** que la requalification implique la démolition partielle de la dalle ;

**CONSIDERANT** que cette démolition implique l'acquisition d'une soixantaine de places de stationnement et/ou boxes ;

**CONSIDERANT** qu'à cet effet, la Ville acquiert progressivement par voie de préemption ou amiable, des places sur l'ensemble du périmètre du parking sous dalle ;

**CONSIDÉRANT** que les parcelles AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364 s'inscrivent sur l'ensemble du périmètre du parking sous dalle

## **À L'UNANIMITE**

### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver la signature de l'acte authentique concernant l'acquisition du lot n° 398 du bâtiment dépendant de la copropriété cadastrée sections AF 253, AF 257, AF 260, AG 280, AG 330, AH 364, sis rue Paul Langevin à Fontenay-sous-Bois, propriété de Madame WIND, au prix de 5 000€ (cinq mille euros) ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes y afférents.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 6 OCT. 2020 .....  
Publication  
le ..... 6 OCT. 2020 .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire

Le Maire,  
  


POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire  
  
